

SYNOPSIS 14
FORCE DE LOI À LA FORCE
Inquisition et gouvernement par la terreur

Généalogie de notre dispositif judiciaire :

- Via le Tribunal Révolutionnaire de 1793

CONSTRUIRE UN HERETIQUE

- a)- Penser dans les clous : orthodoxie / hétérodoxie
 - Chercher, poursuivre, dénoncer l'hérétique
 - Interroger, soumettre à la question
- b)- Manuel des Inquisiteurs, Bernard Gui (1323)
 - Nicolas Eymerich, Manuel des Inquisiteurs (1376)
 - Torquemada, Instructions (1484) – Séville.
 - Sprenger et Institor, Le marteau des sorcières (1486)
 - Intègre la sorcellerie dans les hérésies
 - Anonyme, Dictionnaire des inquisiteurs (1494) – Valence.
 - Francisco Peña, Commentaires au livre d'Eymerich (1578).
 - Succès de librairie partout en Europe
- c)- Du XII au XV^e : violente lutte contre les hérésies
 - Dispositif juridique : rôle majeur dans la construction de l'Europe judéo-chrétienne :
 - L'accusé dispose d'un libre-arbitre
 - L'hérétique choisit l'erreur
 - Il faut le punir de ce mauvais choix

LE MANUEL D'EYMERICH

- a)- Texte « philosophique »
 - Renvoie aux conciles
 - Bible
 - Ecrits impériaux des princes chrétiens depuis 1 000 ans
 - Patristique, scolastique,
 - Ecrits des papes
 - Théologiens chrétiens : Augustin, Thomas d'Aquin
- b)- Bernard Gui :
 - Juxtapose des interrogatoires
 - Sur Cathares, vaudois, pseudo apôtres, Béguins, Juifs, sorciers
 - Ne théorise pas
- c)- Eymerich :
 - Livre doctrinal qui se veut universel :
 - Comment traquer l'hérésie dans tout le monde chrétien ?
 - Veut qu'on l'enseigne chez les théologiens et les juristes
- d)-1503 : Rome unifie les procédures inquisitoriales avec ce livre
- e)- Torquemada pille le livre
- f)- Entrée dans le dispositif juridique de :
 - Délation, poursuite, torture, aveu, châtement, punition, peine, prison, bûcher, mort
- g)- Religion de l'amour du prochain ?

QU'EST-CE QUE L'HERESIE ?

a)- Quand est-on hérétique ?

- Eymerich sollicite l'étymologie :
- Isidore de Séville rapproche hérétique et élire :
- « L'hérétique, se déterminant entre une doctrine vraie et une fausse, refuse la vraie doctrine et « choisit » comme vraie une fausse doctrine et perverse. Il est donc évident que l'hérétique « élit » ».

b)- Il y a hérésie quand il y a opposition à un article de foi décrété par l'Eglise

- Nul n'est donc censé ignorer la loi :
- Bible, Conciles, patristique, scolastique, etc

c)- Or l'inculture fait la loi

- Clergé souvent illettré

d)- 750 : saint Boniface rapporte :

- Un prêtre bavarois baptisait :
- *In nomine patria et filia* : au nom de la patrie et de la fille
- Et non : *in nomine patris et filii* : au nom du père et du fils

e)- Soumis à un questionnement sur :

- La Trinité, l'Incarnation, le Saint-Esprit
- Le jour où Dieu a créé les oiseaux (AT)
- Quelles ont été les paroles de Jésus à Simon (NT)
- Quelles sont les 7 dernières paroles du Christ
- Tout le monde est hérétique...

f)- L'hérétique nomme :

- L'excommunié
- Le simoniaque (qui a fait commerce de choses sacrées)
- Celui qui commet des erreurs d'interprétation
- Le créateur ou l'adhérent à une nouvelle secte
- Qui refuse la doctrine concernant les sacrements
- Qui s'oppose au pouvoir de Rome
- « Quiconque doute de la foi »
- Voyants, sorciers, devins
- Adeptes de « l'exécrable secte judaïque »
- Les « Sarrasins »
- Blasphémateurs, schismatiques, apostats, relaps
- Quiconque reçoit, héberge, protège un hérétique

g)- Mais aussi : les infidèles

- Autrement dit ceux qui ne sont pas chrétiens
- Mais sont soumis à l'ordre chrétien
- « Nous croyons que le pape, vicaire de Jésus-Christ, n'a pas de pouvoir seulement sur les chrétiens, mais aussi sur tous les infidèles ».
- Dès lors : « Le pape étend son pouvoir sur tous les hommes ».
- Universalisme chrétien
- « Que l'on ne vienne pas nous dire que nous n'avons pas à juger de ce qui nous est étranger, ou que nous ne pouvons pas forcer les infidèles à croire, ni par le procès ni par les excommunications, car Dieu seul appelle par sa seule grâce ».
- « L'Eglise doit intervenir pour condamner là où, justement, les rois et les princes ont le front de protéger les juifs » (110).
- Francisco Peña commente le texte d'Eymerich au XIV^e :

- « C'est en 1230 que Grégoire IX ayant appris que le Talmud était plein d'affirmations impies et blasphématoires à l'égard de la religion chrétienne, fit brûler ce livre. La sentence pontificale fut exécutée par la chancellerie de l'Université de Paris. Innocent IV, qui succéda à Grégoire IX, confirma cette sentence et l'étendit à tous les livres au style et au contenu semblables à ceux du Talmud. La libre figure par ailleurs dans l'index des livres prohibés » (XVI).

- Les chrétiens passés au judaïsme qui refusent d'abjurer ?

- « Ils seront poursuivis en tant qu'hérétiques impénitents par les évêques et par les inquisiteurs, qui les livreront au bras séculier pour être brûlés » (I.17)...

h)- L'inquisition :

LA POLICE POLITIQUE DE L'ETAT CHRETIEN

a)- Si le pouvoir temporel

Consent au pouvoir temporel du pouvoir spirituel

Alors tout ira bien...

b)- L'inquisiteur : nommé par le pape ou son légat

- Présente ses lettres de créance à la puissance politique

- Il la sollicite pour obtenir son aide :

- « L'inquisiteur supplie et exhorte le prince à le considérer comme son serviteur, à lui prêter – le cas échéant – son conseil, son aide, son secours » (II.A.1) .

c)- La cérémonie est une palinodie :

- L'inquisiteur fait semblant de solliciter

- Il sait qu'on ne va pas lui refuser...

- Eymerich précise en effet :

- « L'inquisiteur rappelle au prince ou au seigneur que, en vertu de certaines dispositions canoniques, il est tenu de faire de la sorte, s'il tient à être considéré comme un fidèle et à éviter les nombreuses sanctions juridiques prévues dans les textes pontificaux ».

d)- L'inquisiteur demande des sauf conduits

- Sous prétexte d'agir sous couvert d'une réquisition conjointe de l'Etat et de l'Eglise

e)- Eymerich donne des lettres type

- Les inquisiteurs n'ont qu'à les recopier et à les envoyer aux princes

- L'inquisiteur n'a de comptes à rendre qu'au pape

- Pour la forme, il visite l'évêque du lieu de l'enquête inquisitoriale

f)- Une lettre est envoyée au suspect

- Convocation au couvent des dominicains le plus proche

g)- Les officiels jurent leur soumission à la police de l'Inquisition :

- « Ils proclameront leur serment à genoux, devant le livre des quatre évangiles qu'ils toucheront de leur main ».

- Ils lisent une formule :

- S'engagent à accuser, dénoncer, poursuivre, arrêter, faire arrêter

- A ne jamais avoir commerce avec un hérétique

h)- Quiconque demande un délai de réflexion est vivement relancé :

- « Nous vous ordonnons de vous présenter »

- Menace de peines :

- Excommunications et peines plus graves encore

- Absolution si elles se soumettent

i)- Sinon : redoublement d'insistance et de menaces

- Proclamation des excommunications dans les églises

- Jet au sol des chandelles allumées en signe de deuil

- Sonnerie des cloches plusieurs fois par jour.

j)- En cas de refus de ralliement :

- Extension de l'excommunication aux proches, la famille et les amis.
- k)- Si le refus persiste :
 - Puniton collective :
 - On accable la population d'une ville ou d'une région en la privant de sacrements :
 - Plus de baptêmes, plus de mariages, plus d'enterrements
- l)- Peña :
 - Privation des récalcitrants :
 - Interdits de :
 - Profession de médecine et juridique ainsi que leurs descendants
 - Vêtements précieux et de prix
 - Bijoux, or, argent, soie, souliers incisés ou peints
 - Expulsion de la cité
 - Exil en une autre ville

L'INQUISITEUR

- a)- Adjoint à l'Inquisiteur :
 - Un « commissaire inquisitorial » âgé de + de 40 ans :
 - « Ce sera un homme prévoyant, sage, exemplaire dans sa savoir et dans ses mœurs, plein de zèle pour la sainte Foi ».
 - Il reçoit les « délations, informations et accusations de qui que ce soit, contre qui que ce soit ».
 - Il cite à comparaître
 - Il convoque les témoins et les « délinquants »
 - Il arrête les prévenus
 - Il reçoit les témoignages et les aveux
 - Il les examine
 - Il appelle à témoigner.
 - Il peut « Torturer – avec Monsieur l'évêque (sic)- pour obtenir des aveux ».
 - Il incarcère.
 - Il convoque le clergé et les croyants à un grand sermon dans une église
 - Eymerich fournit la lettre type
 - 40 jours d'indulgence offerts à ceux qui se rendent au sermon
 - L'indulgence abolit la nécessité du rachat en cas de faute
 - Effacer 40 jours de pénitence donc
 - L'inquisiteur invite l'assemblée à la délation
 - Le notaire lit ceci :
 - « Si quelqu'un sait qu'un tel a dit ou fait quelque chose contre la foi, qu'un tel fait sienne telle ou telle erreur, il est tenu de le révéler à l'inquisiteur ».
 - Décrète 3 années d'indulgence pour qui dénonce
 - « C'est ainsi que le notaire qui vient de vous lire les sommations vient de gagner trois ans d'indulgence. Tous ceux qui me dénonceront un hérétique ou un suspect en gagneront autant ».
 - 1 mois de grâce supplémentaire à qui SE déclare hérétique
- b)- Importance des passions tristes :
 - Dénoncer = jalousie, méchanceté, malveillance, haine...
 - Le procès a besoin de dénonciations
- c)- Rôle de la rumeur :
 - « Le bruit court dans telle ville ou dans telle région qu'un tel a dit ou fait telle chose contre la foi ou en faveur des hérétiques » (155).
 - « Dans les affaires de foi, la procédure doit être sommaire, simple, sans complications et sans tumultes ni parades d'avocats et juges. On n'y est pas tenu de montrer d'acte d'accusation à

l'accusé, ni d'y introduire débat. On n'y admet pas d'appel dilatoire ni d'autres choses de ce genre ».

1. Ce droit ne s'encombre pas du droit
 2. Pas d'avocat de la défense
 3. Pas de motif d'accusation
 4. Inutilité des débats
 5. Inutilité des procédures
- d)- Mieux vaut un méchant homme qui croit aux dogmes
- Qu'un homme bon qui les ignore...
 - Le catholicisme cesse d'être une morale contre la politique romaine
 - Il est devenu une politique immorale à visée impériale

L'INTERROGATOIRE

- a)- Interrogatoire : 5 personnes
1. Juge inquisitorial
 2. Témoin ou accusé
 3. Notaire
 4. Deux témoins inquisitoriaux – clercs
- b)- Codification :
- Prête serment
 - Connaît-il l'accusé ?
 - Depuis quand ?
 - Dans quels termes s'il est parent ?
 - A quel degré ?
 - Que sait-il de l'accusé ?
 - Qu'est-ce qu'on en dit ?
 - Quelle est sa réputation ?
 - A-t-il vu ou entendu l'accusé dire ou faire ceci ou cela ?
 - Comment se comporte-t-il ?
 - Avec modération ? Ironie ? De façon péremptoire ? Ou détournée ?
 - Lui :
 - Dire qu'il n'est pas animé par la haine, la vengeance, le ressentiment
 - S'engage à tenir secret ce qu'il aura vu
 - Le notaire consigne : il gagne ses indulgences ainsi...
- c)- L'humour est interdit
- d)- L'hérésie proférée lors d'un rêve n'est pas prise en considération
- e)- Ni celle que profèrent un enfant ou un vieillard dément
- f)- L'accusé prête serment sur les Évangiles (!)
- Il tend la main, jure de dire toute la vérité
- g)- Questions de l'inquisiteur :
- Lieu de naissance
 - Lieu d'origine
 - Identité des parents
 - Identité des éducateurs
 - Domiciles
 - Voyages, déplacements
- h)- Il faut conduire l'accusé à un **aveu** :
- « Selon les réponses, l'inquisiteur orientera ses propres questions pour avoir l'air d'en venir tout naturellement à la question. On lui demande si dans tel ou tel lieu il n'a pas entendu parler de telle question (celle dont, *sans qu'il le sache*, il est accusé) ».

- Italiques dans le texte.
- L'accusé ne sait donc pas pourquoi il comparait
- Il est dénoncé par quelqu'un dont il ignore le nom
- i)- Enfermé
- Interrogé à nouveau sur ce qu'il nie
- « L'inquisiteur insistera jusqu'à ce que l'accusé en vienne à sortir quelque chose d'autre : dans ce cas, les renseignements obtenus seront recueillis par le notaire et les témoins inquisitoriaux, et ils rejoindront, dans l'acte, les dénégations ou les aveux précédents » (160-161).

LA TORTURE

- Défense de la torture
- A condition qu'un évêque soit présent
- L'évêque peut déléguer
- j)- Eymerich :
- « La ruse est la meilleure arme de l'inquisiteur » (164).

LA RUSE DE L'HERETIQUE

- a)- La ruse est pourtant honnie dans les Evangiles :
 1. C'est par ruse que le serpent séduit Eve :
 - « Le serpent était le plus rusé de toutes les bêtes des champs que Yahvé Dieu avait faites » (*Genèse* 3.1).
 2. C'est « par ruse » Mathieu, 26.4 et Marc, 14.1)
 - Que les Grands Prêtres et les Anciens obtiennent l'arrestation de Jésus
- b)-
 3. Se méfier de la ruse des suspects :
 - Sur les « dix astuces des hérétiques pour répondre sans avouer ».
 - Equivoque
 - Réponse à coté
 - Réponse par addition d'une condition
 - Surprise feinte
 - Pinaillage sur les mots
 - Détournement de leur sens
 - Autojustification
 - Malaise feint
 - « Les femmes disent qu'elles ont leur règles »
 - Folie ou stupidité simulées
 - Dissimulation sous des airs de sainteté
 4. Comment savoir si la folie est simulée ?
 - « Pour en avoir le cœur net, on torturera le fou, vrai ou faux. S'il n'est pas fou, il continuera difficilement sa comédie sous la douleur. S'il y a des doutes et que l'on ne puisse croire qu'il s'agit bien d'un vrai fou, qu'on le torture quand même, car il n'y a pas lieu de craindre que l'accusé meure sous la torture (*cum nullum hic mortis periculum timeatur*) » (169)
 - En français : *alors qu'aucun danger de mort n'est craint ici.*
 5. Si l'hérétique est conduit à la mort
 - Et qu'il continue de blasphémer ?
 - Blasphème = péché
 - Il ira en enfer
 - Ne pas le laisser prendre ce risque
 - Le ramener à la raison

- Francisco Peña :
- « Il faut rappeler que la finalité première du procès et de la condamnation à mort n'est pas de sauver l'âme de l'accusé, mais de procurer le bien public et de terroriser (sic) le peuple. Or le bien public doit être placé bien plus haut que toute considération charitable pour le bien d'un individu » (idem).
- Définition de la Raison d'Etat catholique
- Et de la mécanique terroriste au service de l'Etat

LA FOLIE

- a)- Et si le fou est vraiment fou ?
- « On le gardera en prison en attendant qu'il retrouve la raison : on ne peut pas livrer à la mort un fou, mais on ne peut pas davantage laisser le fou impuni. Quant aux biens du fou, ils seront donnés à un procureur ou aux héritiers » (169).
- Le fou ignore qu'il l'est
- Mais il est coupable de l'être
- On le punit pour ça
- Variation sur le thème du péché originel
- Après :
- 1. Délation comme venin social
- 2. Raison d'Etat
- 3. Mécanique terroriste au service de l'Etat
- 4. Terroriser le peuple
- 5. Traitement politique de la folie
- 1793 et 1917 disposent de leur canevas...

LA RUSE DE L'INQUISITEUR

1. Démontrer les équivoques dans les discours
2. Parler avec calme et douceur
3. Laisser croire qu'il sait déjà tout
4. Promettre qu'il va accorder le retour de l'inculpé chez lui
5. Lire les dépositions des témoins sans citer leurs noms
6. Feuilletter le dossier et laisser croire qu'il sait déjà tout
7. Rétorquer à un propos qu'il est faux en tenant un papier entre ses mains « et il lira dans son papier, en changeant ce que bon lui semblera » (171)
8. Éviter d'en dire trop pour montrer qu'il sait peu ou pas
9. Feindre d'avoir à partir longtemps
- Et souhaiter expédier le dossier pour ne pas laisser le pauvre homme longtemps dans le cul-de-basse-fosse
10. Multiplier les interrogatoires,
11. Varier les questions
12. « Le soumettre à la question et lui arracher ainsi les aveux par la torture » (172)
13. Le mettre en présence de délateurs dans sa cellule
14. Promettre la grâce en sachant que « tout ce qui est fait pour la conversion des hérétiques est grâce »
- Et que, donc, la torture entre dans la catégorie des grâces de ce type
15. Faire entrer dans sa cellule un faux converti
- Il extorquera ses confidences
- Pendant que, dans les ténèbres, le notaire guette le moment des aveux pour les noter ...
16. Eymerich :

- Ces ruses sont mises en œuvre « en tenant toujours pour coupable l'accusé » (170).
- Francisco Peña et justifie le mensonge pour la bonne cause :
- « Le mensonge que l'on fait judiciairement et au bénéfice du droit, du bien commun et de la raison, celui-là est parfaitement louable. A plus forte raison, celui que l'on fait pour détecter les hérésies, déraciner les vices et convertir les pécheurs » (174).
- 17. Délation, accusation, imputation, suspicion, soupçon, mensonge, ruse, tromperie, séduction, dissimulation, hypocrisie, rouerie, fourberie, fausseté, duplicité : des vertus
- 18. Torturer, c'est aimer
- Maltraiter, c'est sauver
- Blessier, c'est guérir
- Emprisonner, c'est libérer
- Salir, c'est lustrer
- Humilier, c'est élever
- Mentir, c'est dire vrai

L'AVOCAT

- a)- Le procès doit être rapide
- L'idéal ? Une dénonciation = une punition
- b)- Peña :
- Avoue « l'inutilité absolue d'une défense »
- Mais, pour la forme :
- Avocat « très croyant »
- « D'un bon lignage, de très vieille souche chrétienne »
- « Le rôle de l'avocat est de presser l'accusé d'avouer et de se repentir, et de solliciter une pénitence pour le crime qu'il a commis »
- Un avocat à charge = un procureur !
- L'accusé peut communiquer avec l'avocat
- Mais en présence de l'inquisiteur
- Si c'est un mineur
- Un curateur est nommé
- ça ira plus vite
- c)- Témoins à charge
- Tous peuvent être témoins « même les infâmes, les criminels de droit commun et leurs complices, les parjures, les excommuniés, tous les coupables de n'importe quel délit » (186).
- Récusation des témoins interdite

FOURBERIES

- a)- Eymerich :
- « On établira pour l'accusé une copie de l'acte d'accusation complètement manipulée (sic), de sorte qu'elle attribue au premier délateur les délations du sixième, à l'avant-dernier celles du troisième, etc. Ainsi l'accusé ne saura pas qui dépose comme ceci, qui l'accuse de cela » (188).
- Falsification de l'acte d'accusation donc
- b)- Codification des sentences prononcées par le tribunal
- De l'absolution à la condamnation
- Via des subtilités juridiques :
- « Seulement diffamé »
- « soumis aux questions et aux tortures »
- « faiblement suspect »

- « fortement suspect »
- « gravement suspect », etc...
- c)- En cas d'absolution :
 - « L'inquisiteur prendra garde de ne pas déclarer dans sa sentence absolutoire que le dénoncé est innocent ou exempt, mais bien de préciser que rien n'a été légitimement privé contre lui » (200)
 - Dénoncé un jour, coupable toujours
 - « Considérant qu'il résulte du procès que nous t'avons fait, à toi, un tel, etc..., qui nous a été dénoncé d'hérésie, et particulièrement, etc..., que nous n'avons pas obtenu tes aveux, et que nous n'avons pu te convaincre du délit dont tu es accusé (!), ni d'autres, mais qu'il apparaît que véritablement tu es « diffamé » d'hérésie auprès des bons comme des méchants en telle ville, de tel diocèse » (201) – tu es coupable tout de même du simple fait d'avoir été dénoncé (MO)...

TORTURE

- a)- Sur un corps nu en présence d'un évêque
- b)- Avouer sous la torture :
 - Pas preuve qu'on est coupable
 - Pour valider : réitérer l'aveu hors torture
- c)- Si confirmation : aveu d'hérésie
- d)- Si Rétractation, reprise de la torture
- e)- Argutie 1 :
 - Eymerich distingue :
 - « Recommencer » la torture et « continuer » la torture
 - Recommencer suppose de nouveaux indices
 - C'est interdit
 - Mais continuer
 - Ce qui est dans la continuité du procès
 - C'est autorisé
 - Continuer en trois fois n'est pas recommencer...
- f)- Arguties 2 :
 - « Torturer modérément et sans effusion de sang »
 - « torturer décemment » (209) - ce qui définit quinze jours de torture...
 - « torturer de manière traditionnelle, sans chercher de nouveaux supplices ni en inventer de plus raffinés : plus faibles ou plus forts selon la gravité du crime »,
 - « faiblement et mollement torturer ».
- h)- Peña en rajoute :
 - Eymerich a oublié les enfants, les vieillards, les femmes enceintes
 - 1. Enfants, vieillards :
 - « On peut les torturer, avec, toutefois, une certaine modération ; ils seront frappés à coups de bâtons, ou fouettés » (207).
 - Les enfants : OK après 10 ans ½ pour les garçons
 - 9 ans ½ pour les filles
 - Ne pas trop abimer : pas de dommages irréversibles, de handicaps
 - Ne pas tuer
 - 2. Femmes enceintes :
 - Elles accouchent, on les torture ensuite
- i)- « Mais que tout cela soit fait sans cruauté ! Nous ne sommes pas des bourreaux » (208).

TERRORISME

- a)- Peña loue le spectacle de l'effigie brûlée en public pour sa pédagogie :
 - « Pratique très louable, dont l'effet terrifique sur le peuple est évident » (237).
- b)- Obtenir « l'effet terrifique » sur la population
- c)- Théâtralisation des abjurations :
 1. Dedans :
 - Au milieu d'une église
 - Accusé en haut d'un échafaud
 - Porte un « sac béni » - vêtement avec croix devant et derrière
 2. Dehors :
 - Humiliation publique
 - Vindictes de la population
 - Pieds nus dans la rue
 - Torse nu
 - Fouettés par des verges
 3. Ailleurs :
 - Emmurés à vie dans une cellule sans lumière
 - Dans des cellules, chargés de chaînes
 - L'inquisiteur fait venir les enfants du condamné
 - « Surtout s'ils sont petits »
- d)- L'hérétique : au bûcher
 - Supplice donné en spectacle

JUSTICE DE CLASSE

1/. LES PUISSANTS :

- a)- Dossiers des Princes et des Rois :
 - Confiés au pape
- b)- Torturer mollement :
 - les curés, les prêtres, les moines,
- c)- Epargnés :
 - Le pape et les légats
 - Les évêques et les cardinaux
 - Les inquisiteurs qui ont l'indulgence plénière.
- d)- Agir avec prudence :
 - « Les princes, les ducs, les marquis, etc, mais aussi les membres du Conseil royal, les sénateurs, les riches barons, les magistrats des villes, les gouverneurs, les consuls, les *podestà*, etc. Que l'inquisiteur soit prudent avant d'engager des poursuites contre les personnalités de cette sorte, surtout si elles sont puissantes (car elles entraveront alors le travail du Saint-Office » (246-247).

2/. LES MISERABLES

- a)- A cœur joie avec les pauvres, les petits, les sans-grades, les misérables, les paysans, les artisans, les tâcherons, les journaliers, les petits commerçants, les ouvriers agricoles.
 - Francisco Peña : « On utilisera avec circonspection les témoignages des serfs, car ils sont généralement d'une extrême malveillance envers leurs maîtres » (269).

DETERRE LES MORT

- a)- Summum avec les procès des morts suspectés d'hérésie

- Celui qui a enterré l'hérétique le déterrera
- Exhumation du cadavre
- Ossements brûlés
- b)- On « procède » (sic) contre la charogne
- On jette l'anathème
- On dépouille ses héritiers de leurs biens
- On donne l'argent au fisc ecclésiastique ou civil
- On punit les enfants du défunt
- On rase la maison
- On nivelle le sol
- On jette du sel sur la terre
- On interdit toute reconstruction
- Les pierres sont propriété du fisc ecclésiastique

PERSISTANCE DE L'INQUISITION

- a)- A ce jour l'Inquisition n'a pas été abolie formellement
- Elle a juste changé de nom
- Elle s'appelle **La congrégation pour la doctrine de la foi**
- Sacrée Congrégation du saint Esprit depuis 1965
- b)- De 1981 à 2005 le préfet de la Congrégation s'appelait Benoit XVI
- Aujourd'hui : un espagnol Luis Francisco Ladaria Ferrer
- Jésuite...
- Il s'est fait remarquer par son extrême clémence à l'endroit de prélats pédophiles